

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS SUR L'ILLOT EUROPE/CARNOT
D'ANNONAY N° 202303**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2023,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier les prestations citées en objet à un prestataire privé,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics sur l'îlot Europe/Carnot d'Annonay avec la société AXE SAONE sise 17 rue Fulchiron 69005 LYON pour un montant de 180 120,00 euros TTC.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

6 juin 2023

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le : *le 6/6/2023*

Identifiant télétransmission :